

COMMUNE DE CURZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Curzon, sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, Maire.

Date de convocation : 08/12/2025 modifiée le 10/12/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : ROUX Didier – LAVERGNE Stéphane – LAMY Mireille – BOUNOLLEAU Christophe – MEIZE Marie-Laure –ANGUERAND Thierry – DUBELLOY Alain – POULAILLEAU Michel – CAILLAUD Didier – LAVERGNE Freddy

Absents excusés : RIMBERT Boris

Liste des pouvoirs : RIMBERT Boris a donné pouvoir à BOUNOLLEAU Christophe

Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : MEIZE Marie-Laure

**Délibération n° 20251215-08**

**Objet : REPRISE DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON SUR LA ZONE A DU CIMETIERE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23,

Considérant que les concessions concernées ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière,

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christophe BOUNOLLEAU, adjoint au Maire délégué au cimetière.

Monsieur Christophe BOUNOLLEAU expose :

La commune a initié une procédure de reprise de concessions abandonnées ou en péril sur la zone A du cimetière.

Le tableau « premier constat d'abandon » sur la zone A du cimetière a été affiché aux portes de la Mairie et du cimetière en date du 15 juillet 2024, et publié sur le site internet de la Mairie.

Les courriers de convocation ont été expédiés le même jour aux concessionnaires dont l'adresse était connue et exploitable. A défaut, des actes de notoriété ont été établis.

Le procès-verbal de 1<sup>ère</sup> constatation de l'état d'abandon de concessions sur la zone A du cimetière a été dressé le 26 août 2024, listant les concessions de plus de trente ans qui sont abandonnées ou en péril sur la zone A du cimetière, affiché aux portes de la Mairie et du cimetière et publié sur le site internet de la Mairie le 30 août 2024 pendant plus d'un an et notifié aux concessionnaires dont l'adresse était connue et exploitable.

L'état d'abandon ou de péril sur la zone A du cimetière a de nouveau été constaté le 10 novembre 2025, dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon, affiché aux portes de la Mairie et du cimetière et publié sur le site internet de la Mairie le 14 novembre 2025 pendant un mois et notifié aux concessionnaires dont l'adresse était connue et exploitable.

La liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté et confirmé, sur la zone A du cimetière, est la suivante :

N° EMPLACEMENT	N° CONCESSION	CONCESSION DELIVREE LE	NOMS DU TITULAIRE
A1	14	05/09/1929 (registre cahier ; pas d'exemplaire papier)	ANGIBEAUD Médéric
A2	?	Pas de titre	Inconnu
A3	151	01/10/1970	LAMBERT Henriette, née RAYNEAU
A4	?	Pas de titre	Inconnu
A8	?	Pas de titre	Inconnu
A11	176	28/05/1973	LELIEVRE Hélène, née PELLETREAU
A16	?	Pas de titre	Inconnu
A19	174	18/04/1973	BRECHOTTEAU Athanase
A20	167	06/11/1792	PAGOT Marie-Cécile et Edith
A21	?	Pas de titre	Inconnu
A22	29	20/11/1938 (registre cahier ; pas d'exemplaire papier)	FAVREAU – BARREAU
A25	?	Pas de titre	Inconnu
A33	?	Pas de titre	Inconnu
A34	230	30/12/1983	RACINET Jeanine
A39	146	29/04/1970	ARDOUIN Marie, née LOUINEAU
A40	171	21/02/1973	PAGOT Cécile et Edith
A45	?	Pas de titre	Inconnu
A50	?	Pas de titre	Inconnu
A52	?	Pas de titre	Inconnu
A54	?	Pas de titre	Inconnu
A60	?	Pas de titre	Inconnu
A80	240	18/12/1986	BOURREQUIN Gilbert
A82	?	Pas de titre	Inconnu
A85	?	Pas de titre	Inconnu
A92	?	Pas de titre	Inconnu
A94	?	Pas de titre	Inconnu
A98	?	Pas de titre	Inconnu
A134	?	Pas de titre	Inconnu
A135	?	Pas de titre	Inconnu
A136	?	Pas de titre	Inconnu
A137	?	Pas de titre	Inconnu
A138	283	08/07/1999	RUCHAUD Camille
A139	?	Pas de titre	Inconnu
A141	?	Pas de titre	Inconnu

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme sur la zone A du cimetière, conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite de prendre l'arrêté individuel de reprise.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de 11 voix pour :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal individuel prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur,**
- **de mettre en service les terrains ainsi libérés, pour de nouvelles concessions,**
- **autoriser Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

A Curzon, le **16 DEC. 2025**

Secrétaire de Séance  
Marie-Laure MEIZE



Le Maire,  
Didier ROUX



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Affiché le **17 DEC. 2025**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

